

CONCLUSION

Anticipation, simplification et communication sont les maîtres mots pour faire évoluer l'assistance aux entreprises régionales :

Anticipation

Quelle que soit la situation des entreprises, elles ont régulièrement besoin d'être informées et accompagnées. Les difficultés résident dans :

- le manque de lisibilité et de cohérence entre tous les acteurs administratifs, judiciaires, consulaires, financiers, professionnels, associatifs,

- le maquis des législations, réglementations, procédures, normes en constante modifications.

Les auditions et contributions ont confirmé cette vision générale. Par contre, les contacts se sont montrés coopératifs et animés de la volonté de faire mieux connaître leurs capacités à intervenir souvent en amont des problèmes éventuels.

Communication

Elle se doit d'être rendue accessible, ouverte, actualisée, mutualisée par les différents acteurs de l'écoute et de l'accompagnement aux entreprises. L'information des entreprises peut être complétée par des modules de formations



Crédit photo : Istock

Simplification

Les chefs d'entreprises sont souvent perturbés par les modes de déclaration, les carences de communication, les formulaires divers et variés. Ils ont besoin d'être rassurés par des accès à l'information rationalisés, mutualisés, voire « personnalisables ». Cela passe désormais par un bon usage des techniques modernes de communication tant par les prestataires que par les utilisateurs potentiels.

à l'usage des responsables d'entreprises (TPE et PME) et de leurs salariés. Compte tenu de ses nouvelles compétences économiques, la Région se doit d'organiser et structurer l'écoute et l'accompagnement aux entreprises régionales tant sur le plan interne à la collectivité (par l'intermédiaire de l'Agence régionale), que sur le plan externe avec les différents acteurs. Cette communication devra impérativement s'effectuer sur un temps long tout en analysant l'efficacité des actions mises en place.

Mais aussi Évaluation

Une évaluation (quantitative mais surtout qualitative) est à envisager dès la mise en place de nouvelles procédures. Le CESER a toujours été partisan d'une évaluation systématique. Le chantier qui s'annonce mérite que soient dès à présent posés les principes de cette évaluation :

- périodicité (engagement dans le cadre d'un calendrier détaillé),
- modalités (cahier des charges, gestionnaire, suivi, comptes rendus),
- cibles (acteurs et bénéficiaires),
- indicateurs (à définir en fonction des diverses phases de mise en place).

Enfin, lors de sa réflexion, le CESER a eu l'occasion d'évoquer des sujets qui ne sont pas nécessairement de la compétence régionale :

- la création d'un surendettement des entreprises à définir par le législateur avec deux phases : une phase amiable et une phase judiciaire mise en œuvre par les tribunaux de Commerce ou d'Instance,
- permis d'entreprendre,
- capital minimum, etc.

Le chantier est donc d'envergure et le CESER reste bien sûr disponible pour participer aux phases d'élaboration et d'évaluation.

CESER Centre-Val de Loire

Hôtel de Région
9 rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 1

Tel. : 02.38.70.30.39
Courriel : ceser@regioncentre.fr
Web : ceser.regioncentre.fr

Accès à l'intégralité du rapport



Qu'est-ce que le CESER ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional avec lequel il forme la Région. Il réunit 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental que l'on identifie comme les « forces vives » de la région Centre-Val de Loire. Le CESER émet des avis et réalise des études sur les questions qui relèvent des compétences régionales au sens large.



POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES RÉGIONALES

Octobre 2016

PRÉSENTATION DU RAPPORT



Lors de la conférence du CESER Centre-Val de Loire du 7 septembre 2015 sur le thème « Le financement des entreprises régionales », une vision différente a prévalu entre le souci de financement des entrepreneurs et les réponses apportées par le secteur bancaire et les administrations. Dans un contexte de crise économique et sociale, avec un taux de chômage très élevé, le CESER a donc souhaité engager une réflexion approfondie sur les difficultés que peuvent connaître les entreprises, aux différents stades de leur existence, en matière de financement et d'accompagnement : quelles solutions apporter pour anticiper, le plus tôt possible, les difficultés de ces entreprises, éviter leur liquidation lorsque cela est possible et donc préserver l'emploi.

CONTEXTE

Avec la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, la Région devient la collectivité responsable de la définition des orientations dans le domaine économique sur son territoire. Une responsabilité qui se traduit notamment par l'élaboration d'un Schéma Régional de développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Elle seule peut désormais définir et octroyer des aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et des aides aux entreprises en difficulté.

Ces actions devront cependant se coordonner avec les autres strates, et notamment les EPCI à fiscalité propre, au travers de leur attribution en matière de foncier d'immobilier d'entreprise.

La perspective d'une Métropole régionale pose également question concernant la future coopération entre les collectivités sur le plan économique.

En parallèle, certains organismes ou structures mettent en place des moyens et actions pour favoriser le développe-

ment et le maintien du tissu économique sur le territoire. C'est le cas notamment des banques qui, au travers de 5 engagements pris par la Fédération Bancaire Française, affichent leur volonté d'améliorer le dialogue avec les TPE et PME. C'est le cas également de la Banque de France, avec la mise en place de mesures en direction des TPE (correspondant TPE dans chaque succursale départementale, nouvel outil d'analyse en ligne baptisé « Opale » et spécialement conçu pour les TPE en complément de « Géode » plus axé sur les PME et ETI...).

Des « Cafés ou jeudis de la création » sont également organisés dans plusieurs villes de la région en partenariat avec des banques, des chambres consulaires et des professionnels (avocat, experts comptables...).

Il faut enfin noter et encourager les organismes consulaires et la CRESS qui ont pris conscience de la nécessité de mutualiser et harmoniser leurs moyens et leurs pratiques, encouragés en cela par les premières orientations de l'Exécutif régional.



ÉTAT DES LIEUX

La région Centre-Val de Loire compte près de 150 000 entreprises sur son territoire. 94 % d'entre elles ont moins de 10 salariés et représentent 22,8 % des emplois.

Au cours de l'année 2015, près de 15 000 entreprises se sont créées dans la région (dont 5 840 micro-entreprises), chiffre en baisse de 7,1 %. A l'inverse, les défaillances d'entreprises ont augmenté de 5,1 % sur l'année 2015, en particulier dans le sec-

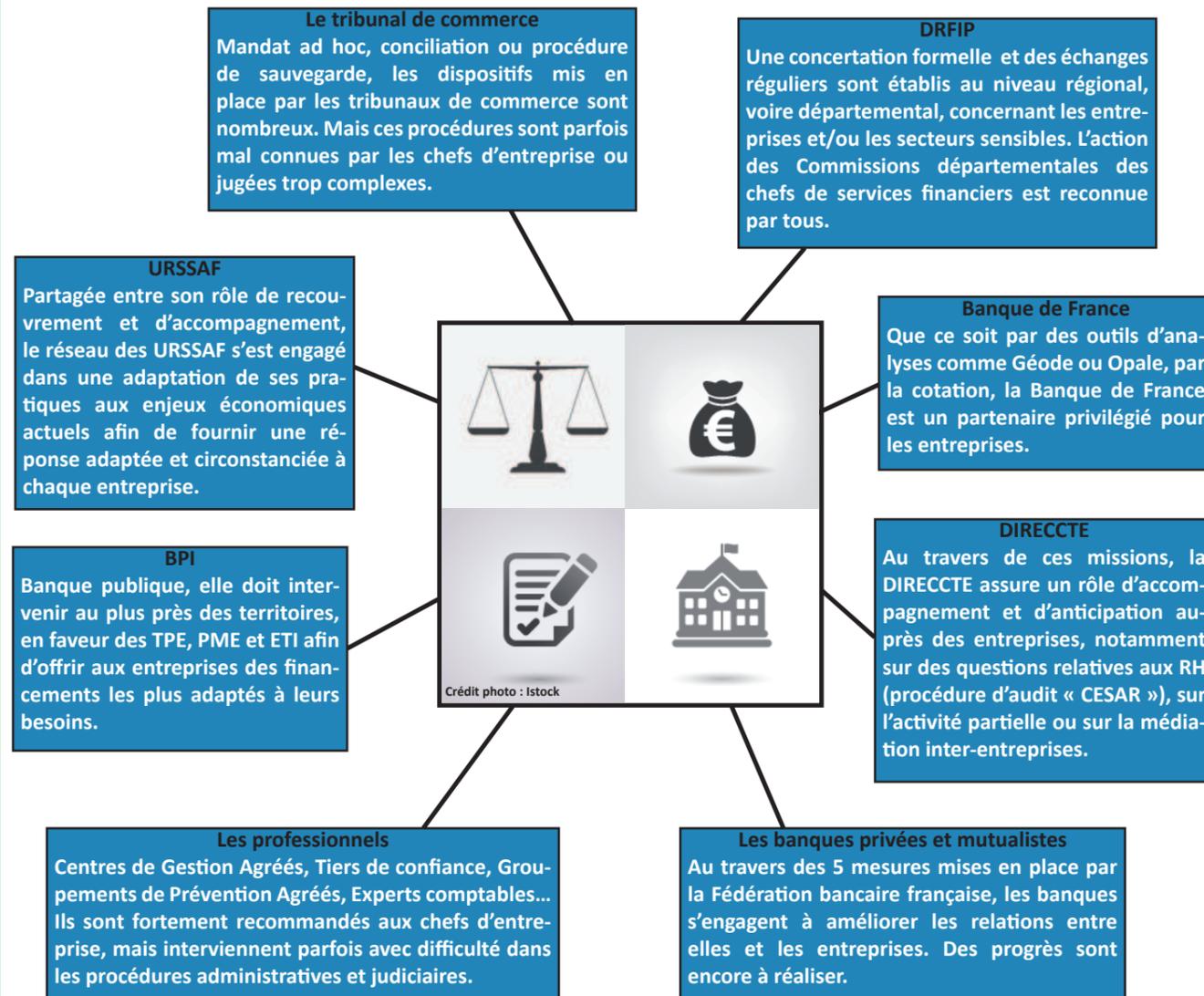
teur de la construction et du commerce.

Les petites et moyennes entreprises restent les plus touchées par la crise. Derrière cette réalité, des milliers d'entrepreneurs luttent pour enrayer la baisse de leur activité, payer leurs dettes et sauver ce qui encore l'est. D'autant que l'entrée en procédure collective marque souvent la fin de l'entreprise (dans près de 9 cas sur 10).

ANALYSES

Les signes qu'une entreprise rencontre des difficultés sont multiples ; tout comme les facteurs à l'origine de ces difficultés, le plus souvent externes et internes à la fois. Le chef d'entreprise doit être incité à faire preuve de réalisme et de réactivité dès la survenance de ces premiers signes de difficultés. Toutes les actions recensées n'ont ainsi de sens que si une perspective de rebond s'avère réaliste. D'où la nécessité de les engager le plus tôt possible pour éviter le dépôt de bilan précipité. Malheureusement, les chiffres montrent que les entreprises qui déposent le bilan sont peu nombreuses à s'en sortir, et ceci faute d'anticipation et de l'entrée dans cette situation avec peu de possibilités de rebond.

Les moyens existants



Quelques interrogations !

De nombreux chefs d'entreprise regrettent parfois le manque d'humanité de certaines procédures ou de la part d'administrations, la complexité, la confidentialité relative de certaines démarches et le coût de certaines procédures.

La tendance des banques à réclamer des garanties personnelles est également pointée comme un facteur discriminant pour certaines TPE-PME.

Comment impliquer au mieux les salariés et les organisations syndicales dans la vie de l'entreprise, notamment en cas de difficultés ?

Les aspects sociaux et psychologiques

Trop souvent oubliés, de nombreuses situations peuvent altérer la vie personnelle et familiale des chefs d'entreprise en situation de vulnérabilité parmi lesquelles :

- La durée des procédures collectives et des contentieux,
- Les difficultés, parfois, à entrer en relation avec les organismes administratifs, sociaux ou financiers (disponibilité, localisation, passage de services en services...),
- Les incompréhensions liées au langage, aux pratiques, aux attitudes,
- Les erreurs entraînant des procédures inutiles, mais frustrantes en cas « d'acharnement »,
- L'absence de réponses sans explications ou les délais de réponses eux-mêmes.

Et cela, d'autant plus que pour les artisans et chefs d'entreprise, le passage au Tribunal de commerce signifie souvent la fin brutale d'une carrière, d'un rêve de réussite et d'indépendance, mais aussi la culpabilité, le déshonneur, la solitude.

En avance dans ce domaine, le monde agricole a lancé en 2014 un dispositif pour soutenir les agriculteurs en détresse psychologique (Agri écoute).

En parallèle, le dispositif APESA, en phase d'expérimentation par le Tribunal de commerce d'Orléans, leur permet de trouver le soutien psychologique pour les aider à surmonter cette épreuve entrepreneuriale. A noter également quelques expériences en cours dans certains départements pour doter leur territoire de « sentinelles » susceptibles de déceler en amont les fragilités de certains chefs d'entreprises.

PRÉCONISATIONS

Le chef d'entreprise doit être accompagné et guidé dans chacune des étapes qui jalonnent son parcours. De nombreux dispositifs, pour la plupart performants, existent déjà mais souffrent parfois d'un manque de communication. Sans être exhaustif, le CESER a exprimé un certain nombre de préconisations pour accompagner au mieux le chef d'entreprise.

Rendre la formation systématique lors de l'installation

Le manque de formation est une problématique reconnue par tous. Peu suivies, mal conçues ou par manque d'information, de nombreux candidats à la création ignorent cette étape pourtant cruciale pour l'avenir de la future entreprise. Conseil régional, Chambres consulaires, CFA...doivent agir de concert pour faciliter et encourager la formation des entrepreneurs. Kits de bonne gestion, plaquettes d'information, mooc, les outils sont nombreux et la volonté affichée par les différents organismes doit être poursuivie et améliorée.

Mieux communiquer sur l'existant

Il convient de faire mieux connaître ce qui existe en région, voire hors région, et ce qui est performant. Le chef d'entreprise est souvent seul face aux difficultés et tarde trop souvent à se faire aider, il importe donc de favoriser la prévention le plus en amont possible et faciliter l'accompagnement.

Mise en place d'un site internet unique

La Région doit apparaître comme un pilote, notamment au travers de ses nouvelles compétences économiques. Une de ses

nouvelles vocations devrait être d'informer les entreprises de tout ce qui existe. Ce sera, le CESER l'espère, l'une des missions de la future « Agence régionale de développement économique ». Cela passe notamment par la création d'un site internet et d'un numéro unique régional couvrant tous les champs de la vie de l'entreprise.

Maintenir une coopération Région/territoire

Une Région tête de réseau mais une Région qui travaille en lien avec les territoires. La proximité est un des éléments clé pour une meilleure efficacité du dispositif. La Région aura besoin de relais sur le territoire et au premier rang desquels les chambres consulaires, la CRESS, les intercommunalités, les agences économiques, etc.

Accompagner les entreprises en situation de vulnérabilité

Les interventions doivent être amorcées le plus tôt et le plus en amont possible, à la fois par les administrations publiques (Banque de France, URSSAF, DRFIP), les services de l'Etat (DIRECCTE, redressement productif, douanes...) que par les gestionnaires comptables et les structures d'assistance et de conseil (à condition de les connaître et qu'elles soient réellement « disponibles », pérennes, voire compétentes !).

Un fonds régional abondé, entre autres, par la BPI pourrait permettre de lutter contre les défaillances notamment lors de l'insuffisance de fonds propres et / ou de difficultés de trésorerie ou lors de difficultés passagères dues à la conjoncture économique. L'objectif serait de permettre un effet levier auprès des banques pour les entreprises en situation de vulnérabilité.